

**EXTRAIT DU PV DE LA REUNION DU CM
du 18 janvier 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit du mois de janvier à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRIENNE.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. COUCHOUX Pascal, M. TOUZELET Romain, Mme COULON Arielle, M. COUCHOUX Eric, M. FATET Alain, M. CHARBOUILLOT Jean -Paul, Mme MEUNIER Estelle, Mme RUE Nadia et Mme CLERC Adeline.

Absente excusée : Mme PATEY Nadège

Lecture du compte-rendu du 14 décembre 2022

Subvention exceptionnelle à l'Association des Restaurants Scolaires de BRIENNE-LA GENETE-JOUVENCON pour l'année scolaire 2022 - 2023 - DE 2023 001

Exposé :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la cantine scolaire du RPI de Brienne La Genête Jouvençon rencontre des difficultés financières.

Les communes du R.P.I. sont sollicitées pour venir en aide à la cantine scolaire.

Après avoir pris connaissance du bilan financier de l'association lors de l'assemblée générale qui a eu lieu en septembre dernier, les maires des trois communes proposent de verser une subvention globale de 9 000 € pour l'année scolaire et de calculer la subvention versée par chaque commune au prorata du nombre d'enfants de chaque commune inscrits à la cantine.

Nombre total d'enfants inscrits à la cantine du RPI : 114 (au lieu de 124 l'année dernière)

Nombre d'enfants de Brienne inscrits à la cantine du RPI : 31 (La Genête = 43 et Jouvençon = 40)

Monsieur le Maire propose de verser une subvention égale à 2 447 € à la cantine scolaire pour l'année scolaire 2022/2023.

Somme qui sera versée en une seule fois après transmission de la délibération au contrôle de légalité.

Délibération :

Considérant les difficultés financières rencontrées par l'association,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de venir en aide à l'association "Les restaurants scolaires de Brienne - La Genête – Jouvençon"
- DONNE SON ACCORD pour la répartition proposée entre les trois communes,
- DECIDE de lui accorder une subvention exceptionnelle de 2 447 € pour l'année scolaire 2022/2023,
- DONNE SON ACCORD pour les modalités de versement proposées.
- DIT que cette somme sera inscrite à l'article 65748 du budget.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 20 janvier 2023

Amortissement des travaux du SYDESL réalisés en 2022 : Durée d'amortissement - DE 2023 002

Exposé :

En 2022, le SYDESL a effectué des travaux d'enfouissement du réseau Télécom « Rue de la mairie » dont la participation de la commune s'élève à 5 390.07 € (mandat 342/2022, inventaire 0358)

Les participations de la commune aux travaux du SYDESL doivent faire l'objet d'opérations d'amortissements. Il convient par conséquent de définir la durée d'amortissement de ceux-ci. La durée d'amortissement conseillée pour cette catégorie d'investissement est de cinq ans. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer la durée d'amortissement des travaux du SYDESL désignés ci-dessus à cinq années.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 20 janvier 2023

Travaux salle Marcel MATHY :

- L'évier de la cuisine ayant été abîmé lors des travaux de rénovation de la salle, Ne sachant pas quelle est l'entreprise responsable, Le coût de son remplacement sera réparti sur l'ensemble des entreprises intervenantes. Montant du devis : 397.20 € T.T.C.

- Devis carrelage cuisine :

Exposé :

Le carrelage de la cuisine étant vétuste, il a été demandé un devis à l'entreprise TACHIN (entreprise titulaire du lot « carrelages » dans le cadre des travaux de rénovation de la salle Marcel MATHY) pour la fourniture et la pose d'un nouveau carrelage. Celui-ci sera posé sur l'ancien carrelage et par conséquent, sera au même niveau que le carrelage de la salle. Montant du devis : 2 040.25 € H.T. soit 2 448.30 € T.T.C. Ces travaux ne font pas partie du marché de travaux.

Délibération :

Le Conseil Municipal décide de poser un nouveau carrelage dans la cuisine et donne son accord pour le devis de l'entreprise TACHIN.

- - Acquisition matériels divers (distributeurs savon, miroirs, poubelles dans les toilettes ; et porte-manteaux sur roulettes)

Suite à la rénovation de la salle Marcel MATHY, il convient de prévoir l'acquisition de matériels divers :

Proposition de consulter le site AUBADE et de commander par l'intermédiaire de l'entreprise LACLERGERIE.

Le Conseil Municipal décide de consulter le magasin Briconautes à Tournus et Castorama.

Acquisition d'un lave-verres pour le bar de la salle Marcel MATHY - DE 2023 003

Exposé :

Dans le cadre du projet de rénovation de la salle Marcel MATHY, il avait été évoqué d'équiper le bar d'un lave-verres. (Équipement non prévu dans le marché).

Des devis ont été demandés à différents fournisseurs : CPC FROID : 2 654.80 € H.T. soit 3 185.76 € T.T.C.

SAFRICLIM : 3 091.00 € H.T. soit 3 709.20 € T.T.C.

AGThermie : 3 787.06 € H.T. soit 4 544.47 € T.T.C.

Délibération :

Après étude des différents devis,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- l'acquisition d'un lave-verres pour le bar de la salle Marcel MATHY
- retient la proposition de CPC Froid dont le devis s'élève à 2 654.80 € H.T.
- dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 20 janvier 2023

Travaux Parking de la mairie : Révision des devis – Amendes de police 2023 : demande de subvention - DE 2023 004

Exposé :

Lors de sa réunion du 13 janvier 2021, le Conseil Municipal a délibéré pour les travaux de revêtement et de marquage du parking de la mairie. Ceux-ci n'ont pas pu être réalisés du fait que les travaux de rénovation de la salle Marcel MATHY ne sont pas terminés.

Une actualisation des devis a été demandée aux entreprises retenues en 2021 –

Devis 2021 :

EURL BOISSON Christian : 17 535.00 € H.T. (revêtement)

SIGNAUX GIROD : 1 200.00 € H.T. (marquage)

Devis réactualisés :

EURL BOISSON Christian : 20 260.00 € H.T. (revêtement)

SIGNAUX GIROD : 1 750.00 € H.T. (marquage)

Coût total des travaux : 22 010 € H.T.

Financements déjà obtenus pour ce projet :

Subvention DETR 2021 : 3 747 €

Subvention AAP 2021 : 3 747 €

Monsieur le Maire propose de demander une subvention dans le cadre des amendes de police 2023 :

Rubrique : Installation de signalisation ou éléments de protection nécessaires à la sécurité des usagers (marquage parking et création place PMR)

Devis SIGNAUX GIROD : 1 750 € H.T.

Taux de subvention maximum : 40 % soit une subvention maximum de 700 €

Plan de financement prévisionnel :

Subvention DETR 2021 : 3 747 €

Subvention AAP 2021 : 3 747 €

Subvention des amendes de police 2023 : 700 €

Fonds propres : 13 816 € H.T.

Délibération :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide la réalisation des travaux décrits ci-dessus
- donne son accord pour les devis réactualisés des entreprises EURL BOISSON Christian et SIGNAUX GIROD
- donne son accord pour le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus
- décide de demander une subvention des amendes de police pour la réalisation de ce projet

- charge Monsieur le Maire de déposer le dossier

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 20 janvier 2023

Conditions de réouverture de la salle (Commission de sécurité) :

Le passage de la commission de sécurité (Préfecture) est obligatoire pour pouvoir ouvrir la salle Marcel MATHY au public après les travaux de rénovation. Cette commission se réunit une fois par mois et pour la programmer le bureau de contrôle doit avoir fourni les documents attestant de la conformité des installations (électricité, gaz, ...). Par conséquent, la réouverture de la salle se fera en fonction de l'évolution des différentes étapes de la procédure.

Préparation inauguration :

La date exacte de l'inauguration ne pourra être fixée seulement lorsque les travaux toucheront à leur fin.

Le Conseil Municipal décide des modalités de l'organisation de celle-ci.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pascal COUCHOUX

